



**Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois de novembre 2024**

### **Dans sa séance du 11 novembre, la Municipalité**

A pris acte des décisions du Conseil communal prises le 7 novembre, à savoir :

- Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport de la motion de Mme Laurence Burnier et de M. Jacques Vacheron, au nom du groupe PLR, intitulée « Motion demandant la révision du règlement communal sur les terrasses, en vigueur depuis 2010 »
- Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Bernard Borel, au nom du groupe Les Verts & ouverts, intitulé « Patrimoine financier : est-il raisonnable de mettre tous les œufs dans le même panier ? »

A décidé d'autoriser la signature d'une convention de subventionnement entre la Commune et l'association des amis de la musique d'Aigle et du Chablais (AMAC)

A validé l'engagement pour un second mandat du coordinateur des marchés ainsi que la validation de la composition du COPIL pour la redynamisation du centre-ville

A validé le préavis no 2024-14 relatif au réaménagement du carrefour de la route de transit et du chemin de Pré-d'Émoz. Elle le transmet au Conseil communal pour étude, rapport et décision

A validé le rapport-préavis no 2024-15 relatif à la réponse au postulat intitulé « création d'un sentier nature à destination des personnes à mobilité réduite ainsi que leurs accompagnants » de M. Alexandre Favre, conseiller communal.

### **Dans sa séance du 18 novembre, la Municipalité**

A décidé de signer la promesse d'engagement de la commune pour la suite du processus de développement de la gouvernance de la région « Alpes vaudoises », en respectant deux niveaux : des offices de tourisme locaux et une structure régionale Alpes vaudoises

A décidé de déléguer un ou une représentant.e dans le réseau des villes suisses du goût

A adjugé à un bureau spécialisé une étude pour le changement des luminaires dans le centre historique de la ville d'Aigle.

### **Dans sa séance du 25 novembre, la Municipalité**

A validé l'offre pour la mise à jour de la maquette 3D du projet d'aménagement de la Place du Marché

A pris acte des résultats des votations fédérales du 24 novembre, pour Aigle, à savoir

- Aménagement des routes nationales
- OUI 811; NON 1328. Résultat : NON à 62,1 %
- Sous-location
- OUI 798 ; NON 1337. Résultat : NON à 62.6 %
- Résiliation de bail pour besoin propre
- OUI 810; NON 1323. Résultat : NON à 62 %
- Financement des prestations (EFAS)
- OUI 711; NON 1378. Résultat : NON à 66 %

A validé l'engagement d'un stagiaire en CDD de 5 mois au sein de la division urbanisme

A validé la procédure pour le recrutement d'une personne déléguée à la communication de la ville d'Aigle en raison du prochain départ à la retraite de l'actuelle titulaire

A signé le contrat de sponsoring Salon Divinum Aigle avec l'organisateur Chassot Concept SA concernant les prestations offertes par la Commune d'Aigle pour l'édition 2024 de Divinum, organisée dans les locaux de Novassalles

A validé les horaires de l'Office du tourisme d'Aigle qui s'appliqueront dès 2025, à savoir

- Lu-Ve 9h00-12h00/13h30-18h00
- Sa 9h00-13h00/13h30-16h

A adjugé à un bureau spécialisé une étude d'impact sur l'environnement en lien avec le projet de remise en état des berges de la Grande-Eau

A validé temporairement la création d'une place de stationnement de courte durée devant le bâtiment des TPC, uniquement destinée aux rotations des chauffeurs des TPC.

\*\*\*